



## Faire venir ma mère en France qui est célibataire

Par **jani**, le **08/10/2011** à **23:33**

Bonjour,  
je suis chilienne de nationalité française par mariage, je voudrais faire venir ma mère célibataire et que n'a pas plus des enfants.  
comment pourrais je faire venir ma mere en France et pour qu'elle puisse avoir un titre de séjour.  
Merci

Par **chris\_idv**, le **09/10/2011** à **07:46**

Bonjour,

Pour obtenir un titre de séjour en France votre mère doit en faire la demande écrite auprès des autorités françaises de son pays d'origine (ambassade de France au Chili).

Pour que sa demande soit accueillie favorablement votre mère doit prouver qu'une fois en France elle ne va pas devenir une charge pour la société française.

Cela signifie qu'elle doit notamment disposer, au moment de sa demande, de ressources suffisantes pour assurer sa propre subsistance selon les critères français:

- o disposer d'un logement en France
- o disposer de ressources financières nécessaires

o disposer d'une couverture médicale

Cordialement,